



CICR

Inventaire
P GK,
Georges Kuhne
1943-1995

Protection des données personnelles

Les dossiers d'archives du CICR contiennent des données personnelles, médicales, judiciaires, professionnelles, etc., dignes de protection. Les chercheurs doivent donc veiller particulièrement au respect de la sphère privée des personnes citées dans les dossiers.

Le CICR attire expressément l'attention des chercheurs sur le fait que la diffusion publique d'informations susceptibles de blesser autrui dans son honneur ou de toucher à sa sphère intime constitue une atteinte illicite à la personnalité au sens de l'article 28 du *Code Civil Suisse*

« ¹ Celui qui subit une atteinte illicite à sa personnalité peut agir en justice pour sa protection contre toute personne qui y participe.

² Une atteinte est illicite, à moins qu'elle ne soit justifiée par le consentement de la victime, par un intérêt prépondérant privé ou public, ou par la loi. »

Toute personne participant à une telle divulgation pourra être poursuivie par le lésé ou ses ayants droit.

La violation des principes énoncés ci-dessus engage la responsabilité personnelle du chercheur et de ses auxiliaires.

Protection of personal data

The ICRC files and records available for consultation contain personal, medical, legal, professional and other details which merit a degree of protection. Researchers must therefore be particularly careful to respect the privacy of the individuals to whom those documents refer.

The ICRC hereby draws your attention to the fact that any public disclosure of information that could harm a person's reputation or constitute an invasion of privacy is in breach of Article 28 of the *Swiss Civil Code*

« 1 Celui qui subit une atteinte illicite à sa personnalité peut agir en justice pour sa protection contre toute personne qui y participe.

2 Une atteinte est illicite, à moins qu'elle ne soit justifiée par le consentement de la victime, par un intérêt prépondérant privé ou public, ou par la loi. »

Anyone involved in such disclosure may be prosecuted by the injured party or his or her legal representatives.

Researchers and their associates will be held personally responsible for any violation of the above rules.

TABLE DES MATIERES

1. Description sommaire	3
2. Répertoire	6

La référence des documents cités doit toujours comprendre le sigle des Archives du CICR, suivi de la cote complète du document, par exemple :

ACICR, P GK-001

1. Description sommaire

1.1 Identification

Référence

P GK.

Intitulé / Analyse

Georges Kuhne.

Dates

1943-1995.

Niveau de description

Sous-Fonds.

Importance matérielle et support de l'unité de description

Métrage : 0.10 mètres linéaires.

Contenant : Liasses.

1.2 Contexte

Nom du producteur

Histoire administrative

Georges Kuhne entre au CICR en 1940 en tant que juriste. Il débute sa carrière à l'Agence centrale pour les prisonniers de guerre, alors sous la direction de Roger Gallopin, et est affecté au secteur Afrique du Nord (qui a pris le nom par la suite de "Service Moyen-Orient").

En 1943, il est envoyé en mission en Afrique du Nord, à la délégation du Caire, de juillet 1943 à février 1945 où on lui confie principalement des tâches administratives. Depuis Le Caire, il effectuera plusieurs missions hors de la région : en mission spéciale sur un vaisseau français, il assiste le rapatriement des prisonniers de guerre allemands de Port-Saïd à Barcelone et de prisonniers de guerre néo-zélandais et australiens de Barcelone à Port-Saïd. Puis, en octobre 1943, Georges Kuhne est convoqué à Alger par Jean Duchosal, Secrétaire général du CICR, qui lui confie la tâche de monter une délégation à Palerme pour la Sicile, la Corse et la Sardaigne. Cette mission durera de novembre 1943 à septembre 1944.

A son retour à Genève, Georges Kuhne se consacre surtout aux activités radiophoniques. Il travaillera pour la radio du CICR jusqu'à son départ en 1967.

En 1953 il effectue une courte mission en Hollande après les inondations qui ont ravagé ce pays.

Histoire de la conservation

-

1.3 Contenu et structure

Présentation du contenu

Ce sous-fonds illustre en partie les activités du délégué Georges Kuhne en Afrique du Nord et en Sicile de 1943 à 1945 et en Hollande en 1953. Il est composé de correspondance et de

rapports de mission.

Evaluation, tris et éliminations, sort final

Aucune pièce n'a été éliminée. Un seul exemplaire a été conservé des pièces en plusieurs exemplaires dont les doubles et les copies ont été éliminés.

Sur le plan de la conservation matérielle, tous les éléments nuisibles ont été enlevés (agrafes, trombones, attaches parisiennes, élastiques...) et les documents placés dans des conditionnements neutres et mieux adaptés.

Accroissements

Le sous-fonds P GK paraît clos.

Mode de classement

Le sous-fonds P GK est classé autant que faire se peut dans l'ordre qu'il avait lors de son versement aux Archives du CICR.

1.4 Conditions d'accès et d'utilisation

Conditions d'accès

Public

Conditions de reproduction

La reproduction de pièces est autorisée; elle est effectuée contre émoluments par le personnel des Archives.

Langue et écriture des documents

Français, anglais.

Caractéristiques matérielles et contraintes techniques

Le sous-fonds P GK se présente le plus souvent sous forme de liasses. Il contient aussi une carte d'identité et un brassard CICR, des photographies.

Instruments de recherche

L'instrument de recherche principal est constitué par le présent inventaire.

1.5 Sources complémentaires

Existence et lieu de conservation des originaux

Le sous-fonds P GK est conservé par les Archives du CICR.

Existence et lieu de conservation de copies

Il n'existe pas de copie du sous-fonds.

Sources complémentaires

ACICR, B AG 251 161-002, Pays-Bas, Mission de Georges Kuhne du 4 au 13 février 1953, inondations, 20 février 1953.

ACICR, B G 3/46b, Missions - délégations, Le Caire - Palerme, G. Kuhne - Ganz, juillet 1943 - mai 1945, 1943-1945.

ACICR, B COM BAH, Bureau des activités humanitaires, 1939-1966

Bibliographie

Rapport sur l'activité du Comité international de la Croix-Rouge (1er janvier au 31 décembre 1953), CICR, Genève, 1954, pp. 37-41

Rapport du CICR sur son activité pendant la seconde guerre mondiale (1er septembre 1939-30 juin 1947), 3 vol. (I. Activités de caractère général, 767 p., II. L'Agence des prisonniers de guerre, 344 p., III. Actions de secours, 583 p.), Genève, 1948.

1.6 Notes

Rien à signaler.

1.7 Contrôle de la description***Notes de l'archiviste***

Description rédigée par Cecilia Cardoso Gréloz, archiviste.

Règles ou conventions

Inventaire conforme à la norme d'Uniformisation des règles d'écriture des ACICR.

Date(s) de la description

L'inventaire a été établi en avril 2004.

2. Répertoire

P GK-001	Mission de Georges Kuhne en Afrique du Nord et en Sicile, 1943-1945, correspondance	27.07.1943 - 29.11.1944
P GK-002	Rapport avec photographies de la mission de Georges Kuhne en Hollande (inondations), février 1953	04.02.1953 - 13.02.1953
P GK-003	Note de Paul Reynard concernant le versement des archives de Georges Kuhne, 1995	31.05.1995 - 31.05.1995